

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSERET
Le 20 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt février**, à **vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **11**

Absents : **3**

Votants : **11**

Date de convocation : **10 février 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents :

ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, DECOUTY Aline, CAILLAUD Manuel, HILAIRE Laurent, MOUNIER Laurence, ROUCHON Sébastien, QUENTIN Yannicka, LAMBERT Isabelle

Absents excusés : **RESTOU Alexandre, FAURIE Emilie, BUNISSET Jérémy,**

ORDRE DU JOUR :

- Demandes de subventions et plans de financement pour les travaux prévus en 2023 ;
- Validation définitive des projets 2023 – 2025 subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre de la prochaine contractualisation triennale ;
- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la salle polyvalente ;
- Délibération de suppression des deux régies cantine et garderie au 1^{er} mai 2023 ;
- *Ajout : Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour l'année 2023 ;*
- Questions diverses.

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du Conseil Municipal et déclare la séance ouverte.

Il informe l'assemblée de la démission de Madame Mélanie DUPETIT en raison d'un déménagement dans une autre commune de la Corrèze. La préfecture sera avertie de ce changement et le tableau du conseil, porté à 14 membres, sera mis à jour.

Madame QUENTIN Yannicka a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité, sans remarques, et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire précise qu'un point est ajouté à l'ordre du jour : la participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification pour l'année 2023.

Délibération n°01/2023 : PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DEPENSES DE LA FDEE 19 – ANNÉE 2023

Vu le montant des contributions fiscalisées que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) envisage de mettre en recouvrement pour l'année 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'accepter la participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour l'année 2023,
- ✓ **ACCEPTE** la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le syndicat à hauteur de **8 104,65 €**.

Délibération n°02/2023 : TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE 2023 – VALIDATION DU PROJET, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que dans le cadre des opérations d'investissement de l'année 2023, et afin de pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat, les dossiers de demande de DETR sont à déposer avant le 28 février 2023 sur la plateforme « démarches simplifiées ».

A ce titre, il informe le conseil de la dégradation de plusieurs voies communales qui nécessitent une remise en état :

- Le chemin des Mottes,
- Le chemin de la Butte,
- Le chemin du Point du jour,
- La route de Bobis (entre les 2 passages à niveau),
- La route du Moulin neuf (entre les 2 passages à niveau),
- La partie centrale du parking rue de l'ancien presbytère.

Pour certaines voiries, il est indispensable de prévoir un enrobé et pour d'autres un enduit bicouche. La commune peut être accompagnée par l'Etat pour ces travaux au taux majoré de 45 % (plafond éligible à 100 000 €).

Monsieur le Maire précise qu'une consultation en ligne des entreprises aura lieu compte-tenu du montant prévisionnel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réfection des routes communales dégradées pour l'année 2023 et valide le coût prévisionnel des travaux de 126 664,35 € HT ;
- **PREVOIT** le plan de financement suivant :
 - Subvention D.E.T.R (taux majoré) 45 % **45 000,00 € (taux réel : 35,50 %)**
 - Subvention CD19 40 % **30 000,00 € (taux réel : 23,70 %)**
 - Auto financement 51 664,35 €
 - Coût total de l'opération HT **126 664,35 €**
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de la Corrèze la subvention DETR 2023 au titre de travaux sur les voies communales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération n°03/2023 : VALIDATION DES PROJETS DE LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION DES AIDES DEPARTEMENTALES 2023 – 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Corrèze a pris la décision de relancer une nouvelle phase de contractualisation des aides départementales pour 2023 – 2025 afin de mieux adapter les projets des collectivités au contexte économique actuel.

Il précise que les projets de contrats seront examinés par l'assemblée départementale qui se réunira le 24 février 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le tableau récapitulatif ci-dessous qui présente le projet d'intervention du Département pour la commune de Masseret sur la période 2023 – 2025 :

Libellé du projet	Montant HT du projet	Aide du CD	Aide du CD (%)	Année de réalisation
Aménagement d'une bande cyclable pour accéder au plan d'eau	45 000 €	11 250 €	25 %	2023
Rénovation de la salle polyvalente – 1 ^{ère} phase	200 000 €	40 000 €	20 %	2024
Rénovation de la salle polyvalente – 2 ^{ème} phase	251 000 €	40 000 €	15,94 %	2025
Création d'un local technique	50 000 €	12 500 €	25 %	2025

Délibération n°04/2023 : RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE – VALIDATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN LIGNE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a choisi Corrèze Ingénierie en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de rénovation de la salle polyvalente. M. MAS, en charge de notre dossier, a transmis le programme de travaux à valider avant de lancer la consultation de maitrise d'œuvre.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux, hors maitrise d'œuvre, AMO et frais divers est estimée à **407 000,00 € HT**.

Monsieur le Maire précise que la phase d'étude du projet devrait débuter au mois de mai 2023. L'Avant-Projet Sommaire et Définitif (APS / APD) ainsi que le programme détaillé des travaux devront être réalisés avant février 2024, afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subventions auprès des différents organismes.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette estimation, de passer un marché à procédure adaptée (MAPA), et d'autoriser le lancement de la consultation pour le choix de l'équipe de maitrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **407 000,00 € HT**,
- **AUTORISE** le lancement de l'appel d'offres du marché de maitrise d'œuvre suivant : « Restructuration de la salle polyvalente », en application des articles 66, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,
- **DIT** que la commission d'appel d'offres se réunira avec Monsieur MAS de Corrèze Ingénierie afin d'étudier les propositions avant soumission à une prochaine séance du conseil municipal.

Délibération n°05/2023 : CLOTURE DES REGIES DE RECETTES DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023, les factures de cantine et de garderie ne sont plus encaissées dans le cadre d'une régie de recettes. Des titres individuels sont faits auprès de chaque famille avec l'assistance d'un nouveau logiciel de gestion, et les factures peuvent désormais être réglées de 4 façons différentes :

- Par prélèvement automatique,
- Par carte bancaire sur internet via PAYFIP,
- Par espèces dans un bureau de tabac agréé,
- Directement auprès de la trésorerie d'Uzerche par carte bancaire ou chèque.

Monsieur le Maire propose donc la suppression des régies cantine et garderie scolaire à compter du 1^{er} mai 2023.

Considérant que cette régie n'a plus d'intérêts compte tenu des faits exposés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **DECIDE** de la suppression des régies de recettes pour la cantine et la garderie scolaire à compter du 1^{er} mai 2023,
- ✓ **DECIDE** de l'abrogation des arrêtés de nomination des régisseurs en date du 28/09/2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ **Mise à disposition du local attenant à la boucherie** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la satisfaction du repreneur sur les premiers mois de l'activité. En effet, le chiffre d'affaires est en progression et encourageant si on prend en compte cette période où les touristes sont rares. Le boucher demande l'autorisation d'utiliser la moitié de l'espace libre en face de la pharmacie, attenant à la boucherie, pour la mise en place d'activités complémentaires (salaison et conserves). Il prendra à sa charge les travaux d'isolation et d'aménagement. Le maire propose de lui mettre à disposition gratuitement le local en 2023 avant de délibérer sur une révision du loyer pour 2024. **Voté à l'unanimité.**
- ❖ **Fermeture d'une classe** : Malgré la mobilisation des élus et des parents (réunion et courrier signé des deux Maires et des délégués aux parents d'élèves), Monsieur le Maire a eu confirmation qu'une classe doit fermer à la rentrée prochaine sur le RPI Masseret/Salon-la-Tour. L'école de Masseret accueillera donc 2 classes et celle de Salon 2 classes également.
- ❖ **Travaux à la tour** : L'entreprise LESPINAS a terminé la réfection de la terrasse de la tour et des joints sur certaines parties de l'édifice. Les travaux vont se poursuivre avec notamment la pose de fenêtres pour remplacer celles qui sont en mauvais état ainsi la rénovation du réseau électrique. Pour terminer, les panneaux d'explication seront installés par l'entreprise «De 2 Choses Lune» avant l'été.
- ❖ **Réfection des joints du mur du parking de la mairie** : Un devis a été demandé à M. LESPINAS, qui a travaillé à la tour, pour la réfection des joints d'une partie du mur du parking de la mairie, en amont de la plantation de végétaux par Masseret Initiatives.
- ❖ **Chantier de la Maison Duvert** : Les fenêtres ont enfin été livrées et sont en cours d'installation ; le chantier va pouvoir se poursuivre.

- ❖ **Travaux aux Bertranges :** Pour rappel le chantier a démarré en septembre 2021. Les postes de relevage viennent d'être installés pour une mise en service au printemps. Le dernier poste de relevage est en cours d'installation impasse de l'étang ; les élus s'interrogent sur le dénivelé créé par rapport au niveau de la route, l'entreprise devra rectifier cet écart.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.